



MÉMO AUX PARENTS

DATES À RETENIR

Journée pédagogique

Le **vendredi 19 septembre** sera une journée pédagogique. Le service de garde sera ouvert pour les enfants inscrits aux activités prévues (voir plus de détails en page 3).

Conseil d'établissement

La première séance au conseil d'établissement aura lieu le **mardi 30 septembre à 19 h**, au salon du personnel de l'école.

RENTRÉE SCOLAIRE



Nous profitons de ce premier « **Mémo aux parents** » pour vous souhaiter, ainsi qu'à votre enfant, une excellente année scolaire !

Le Mémo aux parents contient des informations importantes sur la vie de l'école.

En guise de référence, celui-ci sera déposé sur la page principale du [site Web de l'école](#) tous les mois.

Notre site Web contient également une mine d'informations afin de bien vous renseigner. N'hésitez pas à le consulter!

Rappel important : Nous vous remercions de bien identifier tous les effets personnels de votre enfant.

HORAIRES

Classes régulières

9 h 20 à 11 h 42
13 h à 15 h 20

Classes spécialisées – AMIS-5

9 h 05 à 11 h 42
13 h à 15 h 05

Service de garde

6 h 45 à 9 h
15 h 20 à 18 h

IMPORTANT : STATIONNEMENT ET DÉBARCADÈRE

En tout temps, les aires de stationnement sont réservées au personnel de l'école ET aux visiteurs à mobilité réduite (vignette obligatoire).

IMPORTANT ! Le débarcadère est un sens unique (entrée sur la rue Saint-Jacques ◀▶ sortie sur la rue Bennett) **et est exclusivement réservé aux autobus scolaires et aux véhicules d'urgence.**

*****Attention !** Merci de ne pas vous stationner dans la piste cyclable, dans les stationnements réservés aux établissements voisins (Unibroue, SÉBIQ, etc.) ni à moins de 2 mètres des entrées des voisins et des panneaux d'arrêt.

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Il est important de signaler l'absence de votre enfant ainsi que le motif avant 9 h 15.

Voici 3 façons de procéder pour motiver l'absence de votre enfant :

▶ Nous vous suggérons de télécharger l'application [Mozaik Portail Parents](#). Vous y trouverez un onglet pour signaler les retards et absences. Utilisation : facile, rapide et efficace!

▶ Par courriel, nous vous invitons à le faire à l'adresse courriel suivante : passerelle@cssp.gouv.qc.ca. Si vous désirez en informer l'enseignante aussi, il suffit de l'ajouter à cet échange de courriel.

▶ À la secrétaire de l'école en composant le **(450) 461-5903, poste 0142.**

***Les adresses électroniques des enseignant(e)s sont disponibles sous l'onglet « [enseignement](#) » du site Web de l'école.

MALADIES INFECTIEUSES

Vous trouverez également sur notre [site Web](#), un lien fort utile qui se nomme : [Guide ressource - Maladies enfants](#). Ce guide informe et conseille les parents sur les bonnes décisions ou actions à poser lorsque leur enfant est malade.

POUR LES UTILISATEURS DU TRANSPORT SCOLAIRE EN FIN D'APRÈS-MIDI

Pour les élèves d'âge préscolaire, il est **OBLIGATOIRE** que le parent **soit TOUJOURS présent à l'endroit indiqué sur l'attestation de transport**. Si vous ne pouvez y être et que vous assignez cette responsabilité à une autre personne, vous devez obligatoirement la présenter, au préalable, au chauffeur d'autobus. Aussi, afin d'assurer la sécurité de votre enfant, vous devez également acheminer **un courriel à l'école** avec le nom de la personne autorisée à récupérer votre enfant au lieu du débarquement. Des frais seront chargés aux parents si le chauffeur doit allonger son itinéraire et revenir à l'école avec l'enfant dont le parent n'était pas présent à l'arrêt (*frais du service de garde de l'école*). À noter que le service de transport pourrait même être interrompu en cas de situation répétée.

IMPORTANT À SAVOIR: Il est possible que l'autobus n'arrive pas exactement à l'heure inscrite sur l'attestation de transport et ce, **surtout en début d'année**. Plusieurs raisons sont possibles : appropriation des parcours, consignes de sécurité à rappeler aux enfants, circulation routière, etc. Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse collaboration et d'être présent au lieu de d'embarquement et de débarquement 10 minutes à l'avance, à tous les jours, durant toute l'année.

FONCTIONNEMENT POUR LES ÉLÈVES DU RÉGULIER AYANT LE STATUT « MARCHEUR » À COMPTER DU 5 SEPTEMBRE (début de l'horaire régulier)

Si c'est vous qui venez reconduire ou chercher votre enfant **voici la procédure à respecter** :

- **Arrivée le matin** : Le parent accompagne son enfant de l'autre côté de la **clôture du débarcadère jusqu'à 9 h 10** (1^{re} cloche), heure à laquelle le personnel viendra l'accueillir sur la cour (début de la surveillance).
 - **Début du dîner à 11 h 42** : Le parent qui désire venir chercher son enfant doit emprunter la porte de l'entrée principale et se présenter au secrétariat de l'école.
 - **Retour du dîner** : Toujours pour des raisons de sécurité, le parent et l'enfant doivent patienter de l'autre côté de la **clôture du débarcadère jusqu'à 13 h** (2^e cloche). C'est à compter de cette heure qu'ils pourront se diriger vers l'entrée principale afin de se présenter au secrétariat afin de signifier le retour de l'enfant.
 - **Fin des classes – 15 h 20** : Le parent attend son enfant de l'autre côté de la clôture à la **porte #2** (rue Bennett). L'enseignant(e) viendra lui reconduire son enfant.
- ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, il n'est pas permis pour les parents de circuler dans l'école sans autorisation.** Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.

NOMINATION DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont présentées à l'Assemblée générale annuelle des parents du 27 août dernier. Nous avons ainsi pu combler les 4 postes qui étaient disponibles pour les membres-parents.

Voici vos représentants élus au conseil d'établissement :

- **Mme Vanessa Tanguay**
- **Mme Stéphanie Lavallée**
- **Mme Claudia Valcourt**
- **Mme Sofia Dris**

Aussi, **Mme Karine Thibeault et M. Jean-Christophe Wouters** ont, quant à eux, été élus comme substituts. Ces deux personnes pourront ainsi remplacer un des membres-parents réguliers en cas d'absence. Les ordres du jour et les procès-verbaux des séances du conseil d'établissement durant l'année seront déposés sur le [site Web de l'école](#).

La première séance au Conseil d'établissement aura lieu le mardi 30 septembre, à 19h, au salon du personnel de l'école. Si vous désirez assister à cette séance, merci d'acheminer un courriel à cet effet au secrétariat de l'école.

SERVICE DE GARDE : FONCTIONNEMENT LORS DE L'ARRIVÉE ET DU DÉPART DES ENFANTS

ARRIVÉE : Le parent et l'élève utilisateur du service de garde sont attendus **entre 6 h 45 et 9 h le matin**. La préposée à l'accueil dirigera chaque parent vers le lieu où se situe le groupe de son enfant (selon un horaire rotatif de plateau de jeu). Le parent devra déposer les effets personnels de son enfant au crochet de sa classe avant de se diriger vers le lieu que la préposée lui aura indiqué. **Par souci de sécurité**, le parent **doit** ressortir de l'école en utilisant la porte grise (porte #9) située juste à côté de la porte #1, près de l'entrée principale.

DÉPART : Dans un premier temps, afin de réduire la circulation sur la cour lors de la période de transition de fin de journée et de nous permettre de bien superviser les départs des autobus, nous vous demandons de **ne pas entrer sur la cour avant 15h30**. Ce n'est qu'à compter de cette heure que vous pourrez vous présenter au bureau de la préposée à l'accueil (porte #1), à l'entrée principale. Celle-ci vous indiquera alors où se trouve votre enfant (selon notre horaire rotatif d'utilisation de plateaux de jeu). Par la suite, vous devrez aller chercher votre enfant au lieu désigné AVANT de vous rendre à son crochet de classe pour récupérer ses effets personnels, avec lui. Au moment où vous quitterez l'école, vous devrez **sortir** par la porte grise (porte #9), située juste à côté de la porte #1. Cette mesure nous permet d'assurer la sécurité des enfants et des adultes de l'école.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Tous les enfants qui fréquentent l'école (dîneurs inclusivement) peuvent participer aux activités prévues par l'équipe du service de garde. Par contre, ceux-ci doivent y être inscrits *10 jours ouvrables* avant la tenue de l'activité. Des sorties sont prévues pour quelques journées pédagogiques. Pour les activités qui auront lieu à l'école, sachez que notre équipe d'éducatrices en service de garde est très dynamique. Vos tout-petits ne s'ennuieront pas!

Vous trouverez sur le site Web de l'école toutes les informations à savoir en lien avec les journées pédagogiques de l'année (dates, thèmes, tarifs, etc.).

Inscription : Vous aurez du 4 septembre (9h) au 11 septembre (18h) afin de remplir le **formulaire FORMS que vous aurez reçu**. Par la suite, toute inscription ou modification pour une journée pédagogique devra être signifiée, 10 jours ouvrables au préalable, par courriel à l'adresse suivante : garde.passerelle@cssp.gouv.qc.ca

MOZAIK PORTAIL PARENTS / ÉTATS DE COMPTE

Si cela n'est pas déjà fait, veuillez créer votre compte sur [Mozaik Portail Parents](#). Votre adhésion vous permettra de faire le suivi des documents émis au nom de votre enfant (état de compte pour : les effets scolaires, le Service aux dîneurs et pour le Service de garde. Vous y trouverez aussi les bulletins de l'année scolaire et un suivi quant à l'assiduité de votre enfant. En cliquant [ici](#), vous aurez accès à un guide explicatif de la démarche à suivre pour la création de votre compte. Une capsule vidéo est également disponible [ici](#).

ATTENTION : Lorsque les différents états de compte seront déposés sur le portail, nous tenons à porter à votre attention qu'il serait toujours préférable de cliquer une **2^e fois sur l'état de compte** que vous désirez voir. En effet, comme les différents états de compte seront mis à jour de façon régulière, il est important que vous puissiez visionner **la dernière mise à jour**. Si vous croyez avoir effectué un paiement et que celui-ci n'apparaît pas sur la version que vous avez ouverte, il faudra cliquer une deuxième fois afin de le voir et d'éviter un trop-perçu.

L'état de compte pour les **effets scolaires** (agenda, reprographie et activités socioculturelles) de l'année vous sera acheminé que **vers la mi-novembre**. Quant à l'état de compte du mois de septembre pour les frais du **Service aux dîneurs** OU du **Service de garde**, il vous sera acheminé, quant à lui, dans la **première semaine d'octobre**.

PUIS-JE PRENDRE DES PHOTOS À L'ÉCOLE ?

Au cours de l'année, quelques sorties ou activités sociales seront prévues pour nos élèves. Plusieurs d'entre vous possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages Facebook ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la Charte des droits et libertés garantit le droit à l'image, ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question lors des activités scolaires. Il est possible qu'il soit demandé aux élèves ainsi qu'aux parents bénévoles présents de ne prendre aucune photo, si les circonstances le justifiaient.

***** Également, il n'est pas permis de photographier ou de filmer les membres du personnel sans leur consentement.**

DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE AU 30 SEPTEMBRE – IMPORTANT !

Afin de fournir au ministère de l'Éducation (MÉQ) un portrait juste de la clientèle présente au 30 septembre et de recevoir le financement correspondant au nombre d'élèves, nous vous demandons de vous assurer que votre enfant soit présent le **mardi 30 septembre**. Si une absence est prévue, il est important d'en informer le secrétariat comme pour chaque absence. Dans les jours suivants, nous vous enverrons une attestation à signer confirmant que votre enfant est bien inscrit à notre école pour l'année 2025-26.

SEPTEMBRE 2025

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	1 Congé	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19 Pédago	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

➤ 5 septembre Début de l'horaire régulier (SDG et transport en vigueur)

➤ 19 septembre Journée pédagogique

➤ 30 septembre Déclaration de présences obligatoire –

Il est particulièrement important que votre enfant soit à l'école ce jour-là puisque le financement que nous obtenons est basé sur le nombre d'enfants qui seront présents.



École de la Passerelle

📍 60, rue Saint-Jacques
Chambly (Québec), J3L 3M1
☎ (450) 461-5903
✉ passerelle@cssp.gouv.qc.ca

Direction

Sophie Lussier

Site Web :

<http://delapasserelle.csp.qc.ca/>

A VENIR... EN OCTOBRE

PHOTOS SCOLAIRES

La prise des photos scolaires individuelles et des groupes-repères des élèves aura lieu les **6 et 7 octobre**.

Cette année encore, nous travaillerons avec les photographes expérimentés de la compagnie « **Photos repensées** ». **NOUVEAUTÉ : Les enfants seront pris en photo dans divers endroits, tant à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Nous désirons ainsi refléter le quotidien dynamique des enfants. L'horaire de la prise des photos par groupe-repère vous sera acheminé au début d'octobre.**